

Mesdames, Messieurs,

Nous vivons aujourd'hui une journée exceptionnelle.

Elle est exceptionnelle parce qu'elle est d'abord l'anniversaire d'une action qui a sauvé l'honneur de la France. Le 18 juin 1940, en effet, Charles de Gaulle a sauvé l'honneur de la France.

Et vous me permettez d'ajouter que le 17 juin 1940, le préfet Jean Moulin, préfet d'Eure-et-Loir, a sauvé l'honneur de l'administration française.

C'est justement pour entretenir cette mémoire que j'ai proposé à M. Delaire de choisir le 18 juin pour le recevoir dans la Légion d'honneur. Mais entretenir la mémoire n'est pas suffisant, il est capital de la transmettre aux jeunes générations. C'est la raison pour laquelle la présidente de la Société des membres de la Légion d'honneur de l'Hérault, Mme Danielle Aben, ici présente, a souhaité que des jeunes stagiaires de la Mission locale d'insertion de Montpellier assistent à la cérémonie.

Je viens d'employer l'expression « recevoir dans la Légion d'honneur ». C'est une expression que peu de gens connaissent et que très peu de gens comprennent. Je crois donc utile de commencer cette cérémonie par un exposé sur la Légion d'honneur et sur son cérémonial. Je pense que l'adjudant-chef Delaire ne m'en voudra pas de le faire un peu attendre.

C'est au Premier Consul Napoléon Bonaparte que nous devons la création de la Légion d'honneur, dans le contexte de la Révolution française. Cette dernière précision - Révolution française - est nécessaire pour comprendre comment nous en sommes arrivés là.

Ce que la France a d'abord gardé de la Révolution, c'est sa devise : Liberté, égalité, fraternité. Mais ici je ne retiendrai que l'idéal de l'égalité, pas l'égalité absolue mais seulement l'égalité des droits, celle qui a été gravée dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, du 26 août 1789.

La conséquence c'est que le 6 août 1791 l'Assemblée nationale a aboli les distinctions honorifiques « qui supposent des distinctions de naissance ». Par exemple, pour entrer dans **l'ordre royal et militaire de Saint-Louis**, qui était la plus haute distinction sous l'Ancien Régime, il fallait non seulement être noble mais aussi catholique. Sous la Révolution, c'était intolérable.

La même Assemblée nationale avait bien pensé qu'il fallait créer « **une décoration nationale unique, qui pourra être accordée aux vertus, aux talents et aux services rendus à l'État.** » Mais en 1791 on avait d'autres soucis donc la question a été reportée...

Donc le citoyen Bonaparte, chef de l'État depuis le coup d'État du 18 Brumaire 1799 a rencontré ce problème complexe : **comment récompenser les citoyens**

qui servent bien l'État et la Nation, sans donner l'impression de remettre en cause l'égalité.

C'est un vrai problème puisqu'en distinguant une personne on la met au-dessus de la communauté à laquelle elle appartient. Et par là on peut créer des incompréhensions : « pourquoi pas moi ? » et des jalousies : « pourquoi lui ou elle ? ». La création de la Légion d'honneur a été une réponse à ces questions.

Elle est une bonne réponse parce qu'elle fixe des règles strictes pour les conditions d'accès au premier grade, celui de chevalier : « justifier de services publics ou d'activités professionnelles assortis dans l'un et l'autre cas de mérites éminents. »

Et un avancement dans la Légion d'honneur « doit récompenser des mérites nouveaux et non des mérites déjà récompensés ».

Elle est une bonne réponse parce qu'elle met en place une administration du plus haut niveau pour en assurer le bon fonctionnement : des ministres qui proposent, un grand chancelier assisté d'un conseil qui donne un avis, et un grand maître, le chef de l'État, qui prend la décision finale.

Reste que la règle est sujette à une lecture subjective : comment mesure-t-on les « mérites éminents » ?

Alors tout ceci m'amène à la question : est-ce que l'adjudant-chef Roger Delaire peut justifier de « mérites éminents » acquis dans le service public, pour justifier une nomination dans la Légion d'honneur et un avancement au grade d'officier ?

Nous allons le voir ensemble.

Roger Delaire entre à l'école des mécaniciens de l'armée de l'air à Rochefort, en 1952, à 18 ans.

A la sortie d'école il est affecté au Maroc jusqu'à l'indépendance de ce pays, en 1956, il y est promu au grade de sergent, qui est le premier grade des sous-officiers.

En 1957 il est muté à Oran, en Algérie, où la guerre fait rage, même si à l'époque ce mot est proscrit. Il y est affecté comme mécanicien sur les hélicoptères Sikorsky, mais il demande à servir à bord des hélicoptères et non pas dans les ateliers de la base. C'est-à-dire qu'il participe effectivement aux opérations militaires, puisque ces hélicoptères transportent les combattants sur les lieux des combats, ou sont même utilisés pour l'attaque au sol.

C'est cette participation directe aux opérations de guerre qui lui gagne d'être cité à l'**ordre du corps aérien**, par le général commandant la 5^e région aérienne, le 28 janvier 1959.

Je vous la lis :

« Sous-officier mécanicien d'équipage de valeur. Fanatique du vol est, quoique non navigant, volontaire pour toutes les missions. A pris une large part, en vol comme au sol, au succès des opérations où il était engagé.

S'est particulièrement distingué :

- le 10 Juillet 1958, dans le secteur de DJELFA (Djebel Saharg), en participant, comme mécanicien dispatcher et observateur, aux nombreuses " interventions Hélicoptères " qui permirent la destruction d'une centaine de hors-la-loi et la récupération de leur armement

- le 31 Août 1958, dans le secteur de BERTHELOT, en prenant une part très active à plusieurs missions de "Soutien au plus près" qui aboutirent, malgré des conditions de relief très difficiles et le feu violent de l'adversaire, à la mise hors de combat de 80 hors-la-loi ;

- du 13 au 16 Octobre 1958, dans le secteur de SAIDA, en participant à une opération où l'action prédominante des hélicoptères permit d'accrocher une compagnie rebelle et de lui infliger de lourdes pertes.

Totalise, au 28 Octobre 1958, 133 missions au titre du Maintien de l'Ordre, en 166 h 15 de vol.

Ces citations comportent l'attribution de la Croix de la valeur militaire avec étoile de vermeil. »

Mais Roger Delaire ne s'arrête pas là, au point qu'il est à nouveau cité le 22 mai 1959, à l'ordre de l'escadre aérienne cette fois, par le général commandant le groupement aérien tactique n°2 :

Sous-officier mécanicien d'hélicoptères lourds qui n'a cessé de faire preuve d'un sang-froid et d'un mordant remarquables.

S'est particulièrement distingué :

- le 19.11.1958, dans le secteur d'AFLOU sur les lieux mêmes du combat :

- en contribuant efficacement à la destruction d'une forte bande rebelle par la mise à terre rapide des renforts et munitions au profit des éléments accrochés.

- en aidant à l'embarquement et à l'évacuation de nuit, de 18 blessés dans des conditions de relief et de météorologie extrêmement difficiles, nécessitant en particulier la présence de deux premiers pilotes hautement qualifiés au poste de pilotage.

Cette citation comporte l'attribution de la Croix de la Valeur Militaire avec Etoile de Bronze.

En 1961, il revient en métropole, à la base aérienne d'Orléans-Bricy, qui est la Mecque du transport militaire. Là il est affecté, toujours comme mécanicien, sur les avions de transport de fret ou de troupes, Nord 2501, communément appelés « Nord Atlas »

(Nord-aviation était l'une des entreprises publiques de construction aéronautique et Atlas signifie Le Porteur en grec classique) et surnommés « Grise » à cause de leur couleur militaire.

En 1962, il est affecté à Villacoublay, au groupe de liaison aériennes ministérielles (GLAM), ce qui lui permet de voyager dans le monde entier.

Il est promu adjudant et **décoré de la Médaille militaire pour l'ensemble de ses états de service.**

La médaille militaire est réservée aux militaires du rang et sous-officiers mais peut être attribuée à titre exceptionnel à des officiers généraux qui ont commandé une armée en guerre.

En 1967, il quitte l'armée de l'air après 15 années de service avec le grade d'adjudant-chef.

En 1968, il entre dans l'aviation civile où il est affecté à l'aéroport de Montpellier-Fréjorgues, au centre-école du service de la formation aéronautique, comme chef de division technique où il restera jusqu'à son départ à la retraite, en 2001, à l'âge de 67 ans.

Il est décoré de la **médaille de l'aéronautique** pour ses années de service dans l'aviation civile.

En 2002, il est nommé chevalier de la Légion d'honneur à titre militaire.

En 2023 il est promu officier de la Légion d'honneur sur rapport du ministre des armées, en sa qualité d'adjudant-chef honoraire.

Mesdames et Messieurs, avec ce dont je viens de vous rendre compte, vous serez d'accord pour dire que l'adjudant-chef Roger Delaire « justifie de services publics assortis de mérites éminents » et mérite bien d'être récompensé par une promotion au grade d'officier de la Légion d'honneur.

Je vais donc maintenant procéder à la réception de l'adjudant-chef Roger Delaire dans la Légion d'honneur.

En effet, le Président de la République a seulement **nommé** Roger Delaire officier de la Légion d'honneur, c'est-à-dire qu'il lui permet d'entrer à nouveau dans la Légion d'honneur avec son nouveau grade, celui d'officier. Mais pour qu'il entre effectivement, il faut qu'il soit **reçu** par un membre de la Légion d'honneur qui est déjà officier de la Légion d'honneur et qui a été délégué pour cette mission par le Président de la République.

Aujourd'hui c'est moi, commissaire-en-chef de 1^{ère} classe des armées Jacques Aben qui ai reçu cette mission.

Donc je prononcerai la formule officielle de réception

Je décorerai Roger Delaire de la croix d'officier

Et je lui donnerai l'accolade réglementaire.

Mais j'ajouterai un cérémonial particulier et rare, qui est celui de l'adoubement, puisque Roger Delaire est un militaire et qu'il y a droit.

Portez drapeau !

Adjudant-chef Roger Delaire, au nom du Président de la République, et en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés, nous vous faisons officier de la Légion d'honneur.